

Lettre du représentant Beauchamp, en mission près de l'armée des Pyrénées-Orientales, qui fait part à la Convention de la situation à Perpignan, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)
Joseph Beauchamp

Citer ce document / Cite this document :

Beauchamp Joseph. Lettre du représentant Beauchamp, en mission près de l'armée des Pyrénées-Orientales, qui fait part à la Convention de la situation à Perpignan, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 512;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20769_t1_0512_0000_9

Fichier pdf généré le 23/01/2023

veillance et leurs travaux; dis-leur qu'ils ont encore une fois sauvé la République en sondant, dans le calme et le silence, la profondeur du complot abominable qui devoit les envelopper avec nous; dis à tous nos collègues qu'absent pour une mission intéressante, je leur étois et leur serai toujours uni de cœur et d'intention; que je poursuivrai sans relâche les amants de la royauté, les traîtres, les intriguans, les faux patriotes; et que j'aime mieux partager une mort glorieuse avec eux, que de composer jamais avec les principes, que de souffrir qu'on portât la moindre atteinte à la liberté. Vive la République, Guerre à mort à tous les scélérats! S. et F. »

(*Applaudi.*)

GUIMBERTEAU.

27

On fait lecture d'une lettre du ministre de l'intérieur, qui annonce que dans le district de la Rochefoucauld, des biens d'émigrés, estimés 608,353 liv., ont été vendus 1,041,425 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (1).

28

Beauchamp, représentant du peuple, envoyé près l'armée des Pyrénées-Orientales, écrit de Toulouse le 1^{er} germinal, qu'un certain nombre d'hommes instruits, ayant été demandés par le général en chef, pour être envoyés à Perpignan, tous briguoient, avec une ardeur égale, l'avantage de voler les premiers au-devant des Espagnols, dont ils furent la terreur dans la campagne dernière: la promesse qu'on a faite à ceux qui ont resté, qu'ils rejoindroient bientôt leurs frères d'armes, a seule pu les consoler de ce délai: on en a vu plusieurs offrir à leurs camarades l'abandon de leur décompte pour marcher à leur place, et se venger du refus des élus en leurs fournissant des chemises, des bas, des cols et autres objets qui pouvoient leur manquer.

La mention honorable et l'insertion au bulletin de cette lettre sont ordonnées (2).

[Toulouse, 1^{er} germ. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Dans le moment où la Convention nationale recueille les traits de courage et de patriotisme, pour les transmettre à la postérité, il est du devoir des représentants du peuple en mission de faire connaître ceux dont ils ont été les témoins.

(1) P.V., XXXIV, 221. Bⁱⁿ, 8 germ.; *Mon.*, XX, 89; *M.U.*, XXXVIII, 138; *Débats*, n° 556, p. 151; *C. Eg.*, n° 588.

(2) P.V., XXXIV, 221. Bⁱⁿ, 9 germ. (2^e suppl^t); *J. Mont.*, n° 136; *Ann. patr.*, n° 452; *F.S.P.*, n° 269; *J. Sablier*, n° 1224; *M.U.*, XXXVIII, 142.

(3) C 297, pl. 1013, p. 10. AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 98.

Sur la demande du général en chef de l'armée, j'ai été obligé de choisir sur les différents corps de cavalerie un certain nombre d'hommes instruits pour se rendre à Perpignan. Deux escadrons complets ont été pris dans le 22^e régiment de chasseurs et sont sur le point de se rendre à leur destination, brûlants du désir de revoir les Espagnols, dont ils furent la terreur dans la campagne dernière.

Tu n'aurais pas vu, Citoyen président, sans une douce émotion, combien ceux que les circonstances forçaient à rester, étaient affligés de ne pouvoir marcher avec leurs camarades. C'était pour ces braves Républicains, disaient-ils, une humiliation pour laquelle ils n'étaient pas faits. Cependant, ils s'y sont soumis au moyen de la promesse qui leur a été faite, qu'ils rejoindront promptement leurs frères d'armes.

Plusieurs d'entre eux que cette promesse ne satisfaisait pas entièrement ont tout fait pour avoir l'honneur de partir les premiers. Les uns offraient à leurs camarades l'abandon de leurs décomptes pour marcher à leurs places: on en a vu présenter jusqu'à 100 liv., mais ils ont eu la douleur inappréciable de ne pouvoir rien obtenir.

Il fallait les voir ensuite s'occuper de fournir à la première classe tous les petits effets qui pouvaient lui manquer: chemises, cols, bas, mouchoirs, etc., il n'y avait aucune privation pour eux.

Voilà les hommes que la République compte pour ses défenseurs. Dans le nombre, il se trouve beaucoup de citoyens de la levée en masse; de cette levée qu'on a osé calomnier et qui donne sous mes yeux, même aux corps d'ancienne formation, l'exemple du courage et de la discipline. »

(*Applaudi.*)

BEAUCHAMP.

29

Une autre lettre de Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, instruit la Convention Nationale qu'on vient de donner la chasse aux prêtres réfractaires; mais qu'on n'a découvert qu'une partie de leurs dépouilles; que 168 marcs d'argenterie profane, et 38 034 liv. d'argent royal ont été trouvés enfouis dans la maison de l'émigré Grassinai: la même lettre porte qu'une vente d'immeubles d'émigrés, estimés 73,320 liv., a produit 208,100 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Saint-Malo*, 2 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Ma dernière annonçait à la Convention nationale le succès des purgatifs révolutionnaires en cette ville. Une nouvelle mesure vient de nous procurer de nouveaux avantages. Instruit

(1) P.V., XXXIV, 221-22. Bⁱⁿ, 9 germ. (2^e suppl^t); *J. Sablier*, n° 1224; *C. Eg.*, n° 588; *M.U.*, XXXVIII, 141-42.

(2) C 297, pl. 1013, p. 9. AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 112.